



# SÉCURITÉ DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

L'assurance des **agents**  
de la **fonction publique**



# SÉCURITÉ DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX,

## l'assurance des agents de la fonction publique

Avec l'évolution de la législation et de la jurisprudence, l'exigence professionnelle vis-à-vis des fonctionnaires territoriaux est de plus en plus pointue.

De ce fait, dans le cadre de vos fonctions, votre responsabilité personnelle peut être recherchée devant les tribunaux sans que votre bonne foi ou votre intégrité soient mises en cause.

Une erreur administrative, une négligence, une imprudence peuvent constituer un manquement à une obligation légale engageant votre responsabilité.

Le contrat **Sécurité des fonctionnaires territoriaux** répond précisément à vos risques spécifiques. Il a été souscrit par les principaux organismes professionnels de la fonction publique territoriale\* pour la protection individuelle de leurs adhérents.

### Exemple **de mise en cause**

Un collaborateur de cabinet rédige le rapport d'analyse des offres dans le cadre d'un marché public. Il est **soupçonné de prise illégale d'intérêts** du fait des relations amicales qu'il entretient, notamment sur les réseaux sociaux, avec le gérant de la société attributaire du marché. Bien que l'égalité de traitement entre les candidats ait été respectée et que l'entreprise attributaire n'ait pas été avantagée, l'agent est condamné.

Dans un tel cas, SMACL Assurances **prend en charge les frais de défense de l'agent.**

\*Le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales, l'Association des ingénieurs territoriaux de France, l'Association des techniciens territoriaux de France et le Syndicat national des secrétaires de mairie.



## Une protection étendue

### > La protection juridique

Dans le cadre de vos fonctions, si vous êtes mis en cause, par exemple pour une infraction non intentionnelle, ou si vous êtes victime de dommages, SMACL Assurances prend en charge les frais nécessaires à la défense de vos intérêts.

Vous restez libre de choisir votre avocat.

### > La responsabilité personnelle

Le contrat Sécurité des fonctionnaires territoriaux couvre l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers à la suite de fautes ou négligences non intentionnelles.

### > La couverture de vos pertes financières

Si vous êtes mis en cause dans le cadre d'une procédure pénale, SMACL Assurances compense vos pertes de rémunération et vos frais engagés pour votre réorientation professionnelle.

#### BON À SAVOIR

Retrouvez l'actualité juridique et la jurisprudence sur le site de l'Observatoire des risques juridiques des collectivités territoriales

[www.observatoire-collectivites.org](http://www.observatoire-collectivites.org)



## Les montants des garanties

Garanties	Montants	Franchises
<b>Protection juridique de l'assuré</b>		
Action amiable ou judiciaire	> À concurrence de 16 000 €	Aucune
<b>Responsabilité personnelle</b>		
Tous dommages confondus	> 6 100 000 €	Aucune
Dommages matériels et immatériels consécutifs	> 3 050 000 €	
Dommages immatériels non-consécutifs	> 770 000 €	
Dommages de pollution accidentelle	> 1 525 000 €	
<b>Pertes financières</b>		
Perte de rémunération	> À concurrence de 20 % du montant de la rémunération annuelle nette	Aucune
Frais de réorientation professionnelle	> À concurrence de 20 % du montant de la rémunération annuelle nette	

**smacl.fr**



> **Contactez un conseiller au**

**05 49 32 20 96**

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h

**SMACL Assurances**

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56 / Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

